

[18. Jh.]

A

WISSENSCHAFTLICHE ARBEITEN [VON BEAT FIDEL ZURLAUBEN]¹

Pauly-Wissowa/Real-Encyclopädie II 2349ff.

*"Idolatrie des Helvétiens:**Augustales*

L'an de Rome 743 [=11 v.Chr.] le 1 août les Gaulois érigerent à Lyon un autel à l'honneur d'Auguste [=A u g u s t u s]. Soixante Statues qu'ils placèrent dans le temple ou cet autel fut élevé, représentoient les Soixante Peuples des Gaules qui en firent les frais en commun. Les Helvétiens qu'Auguste avoit compris dans le Département de Lyon, eurent part à l'erection de ce monument et ils concurrerent avec les autres Peuples à l'election des Prêtres. il y eut dans ... les Gaules des Prêtres d'Auguste près de 24 ans [ca. 10 v.Chr.] avant Sa mort [14]. mais ils ne furent appelés Sacerdotes ou flamines Augusti que jusqu'a ce qu'Auguste mort aiant été déifié par le Senat de Rome ils prirent le nom d'Augustales ou Sodales Augusti. les Augustales n'etoient en office que pendant une année, de mêmes que les Magistrats Municipaux: les Loix défendoient d'étendre plus loin la duré de ces charges. et régulièrement il falloit qu'il y eut un interval de cinq ans entre la 1^{ere} fois qu'on etoit appelé à cet employ, et la Seconde. il y avoit à Nyon des Prêtres d'Auguste. plusieurs inscriptions de C. Julius S e m a t u s, de Lucconius T e t r i c u s, de L. Junius B r o c c h u s et de C. Plinius f a u s t u s le prouvent. mais les Prêtres n'étoient appelés que flamines Augusti et non des Sevirs Augustales Toute l'autorité des Sacerdotes, flamines, ou Seviri Augustales se reduisoit au culte des Empereurs Deifiés. elle ne s'etendoit ni sur la Police civile ni sur l'administration de la justice. Le rang que les Augustales tenoient dans les Provinces etoit immédiatement après les Decurions ou membres des Conseils des villes Municipales et Colonies. Le Conseil du lieu ...oit[?]² les Augustales. Les Sevirs qui ne portoient pas le titre d'Augustalis n'etoient que des Magistrats. Les Sevirs ou Sexvirs Augustales prenoient Souvent en même tems sur les monumens les titres de Ducemvir, de Quatuorvir, de Curateur, d'Edile, de juge même. Cette ... [confrérie] de Prêtres etoit composée de Six membres. un inscription de Soleure parle de Valerius H i s p a n u s Augustal de Lyon, qui s'acquitta d'un voeu à l'honneur de M e r c u r e. il y avoit aussi à nion des Prêtresses d'Auguste. une Inscription ...

[déterrée] en 1744 à Vincy ... [du] ressort de la Colonie Equestre [=Nyon] nous apprend, qu'une de ces Prêtresses, qui étoit de la famille j u l i a, S'acquitta d'un voeu qu'elle avoit fait à J u p i t e r. les Seviri Augustales, quoi que Prêtres de la famille j m p e r i a l e, étoient d'un ordre différent des flamines et Sacerdotes Augusti ou Augustales. des Inscriptions d'Avenche parlent des Sévirs Augustales établis en cette Ville.

Sévirs

Il y avoit dans les Provinces des villes dont les Conseils donnoient à leurs membres le nom de Seviri et Serviri, Soit que ces Conseils ne fussent composés que de Six Conseillers, Soit que l'étant d'un plus grand nombre, il n'y en eut toujours que Six en exercice, Soit enfin que ce titre fut attaché aux Six premiers en rang. Des Inscriptions de Nyon et de Geneve parlent de ces ... [?]³. ils étoient différents des Sévirs Augustales qui étoient consacrés au culte D'Auguste. Il y avoit des Sévirs à Baden, ainsi qu'on le voit par une Inscription du temple d'Isis trouvée à wettingen⁴, ou il est parlé de Anusius M a g i a n u s Sévir de Baden pour la ... [?] de fois Sevir Aquensis [?]⁵."

1) s. Meier/Zurlaubiana "Werkverzeichnis" 1257 C 66; dort noch nach der alten Foliierung zitiert.

2) *Que lien est A = étoit?*

3) *parlent de ces choses.*

4) s. Brüscheiller/Wettingen 39-46

5) *pour la première fois sevir Aquensis.*

AH 61, IV

2

[1702 September 3.]

KAPITULATION FUER DAS REGIMENT VON OBERST [LUDWIG CHRISTOPH]
PFYFFER IN FRANZ. DIENSTEN¹

s. Zurlauben/CM III 129-136

1) Bekanntlich war auch B e a t J a k o b II. Zurlauben Inhaber einer Kompanie in besagtem Regiment.

Kopie - AH 69, 1-4 - Blatt 4 leer